



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Israël

Question écrite n° 60303

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le fait que les autorités israéliennes ont empêché les pèlerins catholiques palestiniens de prendre part aux cérémonies pascales à Jérusalem. Il lui demande quelle est sa réaction devant ce qu'il faut bien considérer comme une atteinte à la liberté des cultes et une discrimination.

Texte de la réponse

Ces faits regrettables résultent de la politique de bouclage des territoires palestiniens appliquée par Israël avec une sévérité renforcée depuis le début des affrontements en cours (septembre 2000). La France ne cesse de dénoncer cette politique qui alimente le ressentiment de la population palestinienne à l'encontre d'Israël et les tensions. Elle saisit toutes les occasions pour demander à Israël la levée sans délai de ces bouclages. C'est l'un des messages que le Président de la République a adressé au Premier ministre israélien lors de son entretien avec M. Shimon Pérès, ministre des affaires étrangères, le 3 avril dernier. La France rejoint en cela ses partenaires de l'Union européenne, les Etats-Unis et l'ensemble de la communauté internationale. La levée des bouclages des territoires palestiniens vient d'être demandée une nouvelle fois par la « commission d'établissement des faits », présidée par l'ancien sénateur américain Mitchell et instaurée, avec l'appui de l'Union européenne, en octobre dernier à Charm el-Cheikh. S'agissant de la ville de Jérusalem, la France demande que la solution qui sera trouvée entre les parties, dans le cadre des négociations sur le statut final prévues par les accords d'Oslo, respecte le principe du libre accès des croyants de toutes les religions aux lieux saints, et notamment aux lieux saints chrétiens.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60303

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2334

Réponse publiée le : 4 juin 2001, page 3226